



## LEVÉE DE L'AVIS PRÉVENTIF D'ÉBULLITION

La Minerve, le 1<sup>er</sup> juin 2023.

AUX UTILISATEURS DU RÉSEAU D'AQUEDUC,

Suite à l'avis d'ébullition préventif émis en date du 24 mai dernier, nous vous avisons **qu'il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau avant de la consommer.**

Les résultats des analyses sont conformes aux normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière